



Compte rendu de la Commission Vie Associative

Première réunion

Le jeudi 2 avril 2026 à 18h

Membres du conseil présents : Laure Ghiglione, Mélanie Lecrosnier, Alain Audouard, Odilon Gournay

Secrétaire de séance : Odilon Gournay

Vice-présidente élue lors de cette première séance : Mélanie Lecrosnier

Ordre du jour :

- 1) explication du cadre de la commission et de son champ d'intervention.
- 2) lecture du prototype de charte de la vie associative et commentaires.
- 3) discussions sur les différents soutiens que la mairie peut mettre en place en faveur des associations.

1) Explication du cadre de la commission et de son champ d'intervention

On procède à la désignation du secrétaire de séance (Odilon Gournay) et à l'élection de la vice-présidente de la commission (Mélanie Lecrosnier). On présente le cadre de la commission, son champ d'intervention.

2) Lecture du prototype de charte de la vie associative et commentaires

La charte et ses principes est dans l'ensemble approuvée par les membres d'associations présents. On procédera à un ajustement (rajouter la mention de la nécessité d'avoir une assurance pour disposer des espaces communaux) nécessaire avant de convier les associations à venir la signer en mairie.

3) Résumé des discussions sur les différents soutiens que la mairie met ou pourrait mettre en place en faveur des associations

On propose de faire une annonce publique pour que les associations actives contacte la mairie et communiquent leur informations (bureau, siège social etc.) actualisées afin de compléter le recensement déjà entamé.

Sur l'attribution des locaux, les membres du conseil conviennent que tout local disponible fera l'objet d'un appel à projet et que le local sera attribué au projet qui va le plus servir l'intérêt général de la commune, dans le cadre des travaux menés par la commission dédiée à l'attribution des locaux. Il y a pour le nouveau conseil municipal l'impératif de faire l'inventaire des locaux, et du matériel disponible dans un premier temps.

Concernant, les demandes de subvention, elles seront traitées selon les critères inscrits dans la charte de la vie associative.



MAIRIE DE SAORGE

Avenue Daveo – 06540 SAORGE

☎ : 04.93.04.51.23 – Email : mairie@ville-saorge.fr

Le souhait est exprimé par des acteurs associatifs de connaître précisément le soutien en nature que la commune peut mettre en place au profit des associations.

Les associations consultées remontent ces besoins/suggestions :

- Doter la salle des fêtes d'un vidéoprojecteur fixe qui pourrait servir à tous.
- Mettre en place une imprimante couleur A4 et A3 à disposition des associations en mairie.
- Relais de communication des événements associatifs par la mairie de Saorge.
- Mise en place d'un agenda/calendrier partagé des associations, centralisé en mairie.
- Liste des locaux et du matériel communal que les associations peuvent demander.
- Mise en place d'une régie communale de ce matériel à disposition en fonction des moyens de la mairie.
- Souhait de voir avec la commune de Fontan et d'autres mairies de la vallée si du matériel / locaux peut être facilement utilisés par des associations saorgiennes, valléennes.
- Question de l'hébergement des bénévoles. Est-ce que la mairie peut assurer de loger des personnes à titre temporaire pour des gros événements ? En dur ? En camping ?
- Soutien logistique de la mairie avec la mise à disposition de carioles électriques et place de parking réservée pour les gros événements.
- Edition d'un livret vademecum, mode d'emploi pour les associations par la mairie avec les services qu'elle peut proposer, les démarches (débit de boisson, occupation de l'espace public), leurs devoirs, la charte.
- Mise à disposition de casier / espace de stockage partagé pour les associations. Possibilité dans la chapelle des pénitents rouges ?

Sur l'idée d'agenda, on détaille les besoins :

- les associations pourraient venir remplir le calendrier en papier à l'entrée de la mairie jusqu'au 25 du mois précédant. Le calendrier serait alors affiché dans l'espace public en extérieur, consultable par tous.

Sur l'idée d'une place de parking réservée lors d'événement d'envergure :

Comment matérialiser cette place ? Condamner avec des rubalises ? Portiques en métal ?

Par ailleurs, lors des gros événements, les bus sont limités à la gare. On exprime l'idée d'une navette depuis la gare. Afin d'éviter que des camping-cars ou des véhicules lourds se mettent en difficulté, il y a la nécessité d'améliorer la signalétique de voie sans issue, notamment en le marquant au sol en grand.

Dates à retenir :

- Festival Passeurs d'Humanité
- Festival Ciné Soutaï plein air 23 au 26 juillet principalement au monastère
- Festival Route Royale à Saorge 14 ciné concert le soir à 21 et 15 août à 17h.
- Festival FMA

Il est exprimé l'intérêt de pouvoir publiciser les comptes-rendus des réunions de cette commission.